



## Formation

**Trans'Formation**, organisme national de formation de la FFSA, accompagne en formation les intervenants des associations affiliées à la FFSA et les professionnels du champ sportif, médico-social, de la santé mentale, de l'aide sociale à l'enfance et de la réinsertion sociale.

Actuellement il est le seul organisme à proposer des parcours professionnalisants et qualifiants dans le domaine du Sport Adapté, mais aussi dans le domaine fédéral avec un soutien fort sur les territoires grâce aux ligues de la FFSA.

Retrouvez l'offre complète et détaillée de notre organisme  
[www.transformation.ffsportadapte.fr](http://www.transformation.ffsportadapte.fr)

### Les parcours à finalité professionnelle

- DESJEPS Sport Adapté
- DEJEPS Activités physiques et sportives adaptées
- CQP moniteur en Sport Adapté
- DU autisme et médiations corporelles

### Les diplômes fédéraux

*(ne délivrent pas de titres professionnels)*

- Initiateur Sport Adapté - option Activités Motrices
- Initiateur Sport Adapté - option par discipline sportive
- Initiateur Sport Adapté - option sport santé
- Entraîneur en Sport Adapté - option par discipline sportive
- Accompagnateur en Sport Adapté
- AQSA/AESA (attestation de qualification en Sport Adapté / attestation d'encadrement en Sport Adapté)

### Les autres domaines de formation

- Autisme et médiations corporelles
- Polyhandicap et médiations corporelles
- Santé mentale
- Projet de soin et médiations corporelles
- Enfance et adolescence
- Vie institutionnelle et parcours de vie
- Ateliers de médiations artistiques et corporelles
- Animer des activités physiques, sportives et corporelles



- 📍 3, rue Cépré 75015 PARIS
- ☎ 01 42 73 90 00
- ☎ 01 42 73 90 10
- 🌐 [www.sportadapte.fr](http://www.sportadapte.fr)
- 📘 /ffsportadapte
- 🐦 @FFSASportAdapte
- 📷 FFSASportAdapte
- 🌐 FFSASportAdapte
- 📺 FFSASportAdapte



Fédération Française du Sport Adapté

#### Partenaires institutionnels



#### Partenaire et mécène principal



#### Partenaires et mécènes officiels



#### Partenaires et fournisseurs officiels



#### Partenaires et fournisseurs associés



# Les bienfaits du Sport Adapté

Le Sport Adapté est d'intérêt général pour la personne en situation de handicap mental et/ou psychique. En effet, il participe à son épanouissement et à son inclusion sociale :

- en favorisant son autonomie ;
- en améliorant ses capacités motrices, intellectuelles, psychiques ;
- en lui permettant une meilleure gestion des états émotionnels et une maîtrise de soi ;
- en luttant contre la sédentarité, l'isolement, le surpoids et l'obésité ;
- en lui conférant une identité sociale à forte valeur ;
- en lui proposant des relations sociales et des émotions partagées lors des rencontres sportives.

La pratique d'une activité physique ou sportive régulière contribue à l'amélioration de la condition physique et de la santé des personnes en situation de handicap.

## Plus de 65 000 licenciés

Créée en 1971, la FFSA est une fédération paralympique qui a reçu la délégation du ministère des sports depuis 1977. La FFSA a pour mission de permettre à toute personne en situation de handicap mental ou psychique, quelles que soient ses capacités, de pratiquer la discipline sportive de son choix.

Elle veille au respect, par ses membres, des principes et valeurs inscrits dans son projet fédéral ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et la charte des valeurs et d'éthique du mouvement paralympique français adopté en 2017 par le CPSEF.

+ de **75** disciplines

+ de **1300** clubs

+ de **6000** participants aux championnats de France

+ de **105** stages de formation

+ de **65 000** licenciés

**16 800** participants aux journées Activités Motrices

+ de **3000** rencontres organisées par an

**114** ligues et comités départementaux

+ de **27** championnats de France

**8** sports de haut niveau et **3** disciplines paralympiques

## La FFSA, une fédération inclusive.

L'inclusion est un sujet sociétal contemporain. Cette notion est au cœur de la réflexion de la FFSA. Quels dispositifs sont à concevoir, promouvoir pour que des personnes en situation de handicap ou non puissent se rencontrer, partager des pratiques, apprendre à se découvrir, se connaître ?

## Comment adhérer à la FFSA ?

Toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique peut prendre une licence Sport Adapté. Il suffit de se rapprocher d'un club affilié à la FFSA ou d'un comité départemental Sport Adapté.

## À chacun son défi !

### Activités Motrices

Elles sont destinées aux personnes en situation de handicap mental sévère ou profond avec des limitations motrices souvent associées. Disciplines emblématiques de la FFSA avec près de 350 rencontres organisées sur l'ensemble du territoire national, elles permettent un développement optimal de leurs capacités, de leurs potentialités sur tous les plans. Elles contribuent à créer une rupture avec des situations d'isolement et de solitude.

### Sport Adapté Jeunes

Ce secteur s'adresse à tous les jeunes de moins de 21 ans, pour permettre une continuité entre l'EPS spécialisée et toute forme d'activité physique et sportive adaptée. Il existe 3 programmes en fonction des besoins des jeunes concernés : Je découvre - Je joue - Je m'entraîne.

Plus de 3000 rencontres sont proposées sur le territoire.

### Programme sport santé

«Bouger avec le Sport Adapté» a été pensé et développé pour accompagner la mise en place des projets en APSA. Il est adapté pour les jeunes, les adultes et les personnes avançant en âge.

### Défi nature Sport Adapté

Rendez-vous annuel accessible à tous les licenciés quel que soit leur niveau de pratique et de handicap, les DNSA permettent aux participants de pratiquer en loisir des activités de sport nature en équipe de six sportifs, en choisissant le Défi adapté à leur envie (Défi découverte, Défi santé, Défi performance). S'il est tout particulièrement destiné aux personnes ne souhaitant pas ou ne pouvant faire de la compétition, cet événement national est également ouvert à tous ceux qui désirent s'essayer à de nouvelles disciplines.

### Activités de loisir

L'ensemble des disciplines proposées par la FFSA, plus de 75, peuvent être pratiquées en loisir, c'est-à-dire sans enjeu de compétition mais pour le plaisir d'être ensemble, l'échange et la convivialité.

### Compétitions

La FFSA offre la possibilité de pratiquer le sport en compétition au niveau départemental, régional et national en organisant plus de 27 championnats de France (20 sports différents) chaque année, soit plus de 1700 rencontres locales sur la saison 2018-2019.

### Haut niveau

8 disciplines sont reconnues de « haut niveau ». 3 paralympiques (athlétisme, natation et tennis de table) et 5 non paralympiques (basket-ball, cyclisme, football, ski alpin et ski nordique). Ces disciplines permettent aux sportifs en situation de handicap mental de participer aux compétitions internationales (VIRTUS), aux Jeux paralympiques et aux compétitions internationales IPC et ITTF. Depuis 2014, la FFSA prépare et engage également des équipes T21 (Trisomie 21), en athlétisme, natation et tennis de table, sur les compétitions internationales, notamment organisées par la SU-DS (Sports Union for athletes with Down Syndrome).